



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 17067

Texte de la question

M. Gérard Hamel attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel. Alors que ce sont les maires qui unissent les hommes et les femmes au nom de la loi, est-il envisageable de les associer, en lien avec les magistrats et les notaires, à cette réforme ? Il lui demande donc sa position en l'espèce et ses intentions.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la proposition de déjudiciarisation du divorce par consentement mutuel sera étudiée dans le cadre du groupe de travail installé le 18 janvier 2008, dont la présidence a été confiée à M. le recteur Guinchard. Ce groupe, qui doit réfléchir à une meilleure répartition des contentieux et au sein duquel l'ensemble des professions juridiques et judiciaires sont représentées, doit rendre ses conclusions le 30 juin 2008. Différentes auditions sont effectuées dans ce cadre afin de recueillir les avis des professionnels et personnes intéressées. L'Association des maires de France sera, ainsi, entendue. Il conviendra de trouver un équilibre entre, d'une part, la simplification des procédures attendue par les Français et, d'autre part, la préservation de la liberté et des droits de chaque époux, ainsi que la protection de l'intérêt de l'enfant.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Hamel](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17067

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1343

Réponse publiée le : 29 avril 2008, page 3668